

Planification hospitalière : déclaration du président du CJB

La Neuveville, le 25 février 2011

Suite à la conférence de presse du 28 janvier dernier, nous avons pu lire ou entendre des titres qui laissaient penser que le Conseil du Jura bernois serait favorable à la transformation de l'Hôpital de Moutier en centre de santé. Je tiens à préciser que ni dans la prise de position qui a été adoptée le 26 janvier, ni dans les explications qui ont été données le 28 janvier, cette position n'a été exprimée. Pour rappel, le Conseil du Jura bernois a constaté que le nouveau modèle de financement des soins hospitaliers dès 2012 recèle de nombreuses incertitudes et qu'il est prématuré de vouloir déjà tirer des conclusions définitives sur ses effets supposés. Le Conseil du Jura bernois estime toutefois que le canton de Berne dispose d'une loi qui l'a bien préparé à cette réforme, et qu'il n'y a pas lieu d'envisager aujourd'hui un autre avenir que le maintien d'un Hôpital du Jura bernois disposant de deux sites de soins aigus somatiques. Le Conseil du Jura bernois plaide également pour une collaboration accrue entre les hôpitaux de l'Arc jurassien, de manière à renforcer l'accès aux soins et la sécurité pour les patients du Jura bernois.

La mobilisation régionale et les prises de position ces dernières semaines témoignent du fait que le Conseil du Jura bernois a visé juste : le grand défi d'une région comme le Jura bernois sera de pouvoir continuer à assurer à la population un accès à des soins de qualité et en français, en dépit du nouveau cadre fédéral. Nous répétons que l'Hôpital du Jura bernois est bien placé pour relever ce défi, selon les indications fournies par le Conseil d'administration qui, rappelons-le, est l'organe principalement responsable du développement de l'hôpital.

Dans un dossier aussi sensible, nous invitons chacun, y compris les médias, à peser ses mots, même si nous sommes conscients que les journalistes qui couvrent nos conférences de presse et rendent compte de nos activités, ce qui n'est pas évident au vu de la complexité des dossiers, ne sont pas forcément ceux qui rédigent les titres censés retenir l'attention des lecteurs ou des auditeurs.

Cette déclaration a été portée à la connaissance du Conseil du Jura bernois dans sa séance du 23 février 2011 à Courtelary.

Willy Sunier, président du Conseil
du Jura bernois

Informations

Secrétariat général du CJB : 032 / 493 70 73

Adresse du secrétariat:
Rue des Fossés 1, CP 524, 2520 LA NEUVEVILLE
Tél. 032/493.70.73 Fax 032/493.70.74
info.cjb@sta.be.ch